

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20100208_DL_01

OBJET :

Adhésion de la
communauté de
communes Bresle
Maritime

Date de convocation :
25 janvier 2010

Date de séance :
8 février 2010

Date d'affichage :
Cf. AR Préfecture

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le huit février à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Daniel LEROY, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 3 – Adhésion,
- Vu la délibération du conseil communautaire Bresle Maritime en date du 17 décembre 2009,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'adhésion de la communauté de communes Bresle Maritime au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée. Cette adhésion ne concerne que les communes du département de la Somme.

ARTICLE 2 – Etant donné le nombre d'habitants inférieur à 25 000 habitants, la com de coms aura un seul représentant au comité syndical, avec un droit de vote (cf. article 7 des statuts).

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 12 février 2010



Le Président